

REGLEMENT PHILDAR

« GRAND JEU PHILDAR DE LA JOURNEE MONDIALE DU TRICOT » Du 7 juin au 12 juin 2019

Organisateur du Tirage au sort

PHILDAR SAS, Société par Actions Simplifiée au capital variable dont le Siège social est situé au 64 rue du Chemin Vert à NEUVILLE EN FERRAIN (59960), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 808 534 895 (Ci-après dénommée la Société Organisatrice), organise à l'occasion de la JOURNEE MONDIALE DU TRICOT, du 7 au 12 Juin 2019 un jeu sous forme d'un tirage au sort pour tous les visiteurs de passage dans les boutiques commercialisant des produits Phildar et un jeu pour les abonnés des pages Facebook et Instagram PHILDAR.

Participation

Jeu en magasin :

La participation est ouverte à tous les visiteurs des boutiques PHILDAR à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice et des membres de leur famille en ligne directe.

La participation est limitée à une personne par foyer (même nom, même adresse postale et même adresse e-mail)

Pour participer au jeu en magasin, le participant doit :

- Récupérer le coupon participation disponible dans les boutiques PHILDAR
- Le remplir en indiquant son nom et prénom, son adresse postale, une adresse e-mail ou un numéro de portable valide
- Le déposer dans l'urne prévue à cet effet dans la boutique PHILDAR pendant la période du jeu et ce avant le mercredi 12 juin à 19H selon les horaires des boutiques participantes

Tout formulaire incomplet, sous une autre forme que celle prévue ou récolté après la date sera considéré comme nul. Tout bulletin illisible sera invalide.

Est mis en jeu :

- L'équivalent de 9 mois de tricot (modèles et mercerie y compris) pour réaliser un trousseau layette dans sa globalité.

Le gagnant sera désigné par un tirage au sort effectué le lundi 1^{er} juillet à 11 heures au Siège Commercial de la Société Phildar – 64 rue du Chemin Vert à NEUVILLE EN FERRAIN (59).

Le gagnant sera averti personnellement par e-mail ou par téléphone par la société Phildar et sera invité à recevoir son lot directement dans la boutique la plus proche de chez lui.

Il est rappelé que si les coordonnées du gagnant sont invalides, incomplètes ou erronées, il perdra le bénéfice de sa dotation.

Jeu sur Facebook et Instagram

La participation est ouverte à tous les abonnés à la page Facebook et/ou Instagram PHILDAR à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice et des membres de leur famille en ligne directe.

La participation est strictement nominative. Le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants.

Pour participer au jeu sur Facebook & Instagram le participant doit :

- Disposer d'une connexion Internet et d'une adresse de courrier électronique valide
- Etre abonné à la page Facebook et/ou la page Instagram
- Se rendre sur la page Facebook et/ou Instagram et inviter 2 ami(e)s à tenter leurs chances en retour.

Le gagnant sera désigné par le tirage au sort effectué le lundi 1^{er} juillet 2019 à 11 heures au Siège Commercial de la Société Phildar – 64 rue du Chemin Vert à NEUVILLE EN FERRAIN (59).

Est mis en jeu :

- L'équivalent de 9 mois de tricot (modèles et mercerie y compris) pour réaliser un trousseau layette dans sa globalité.

Le gagnant sera averti via message privé et sera invité à recevoir son lot directement dans la boutique la plus proche de chez lui. Si le gagnant n'est pas en mesure de se déplacer jusqu'à la boutique la plus proche de chez lui, le lot pourra également lui être adressé directement à son domicile.

Responsabilité

La Société Organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du lot attribué et/ ou du fait de son utilisation et d'une manière générale de toute insatisfaction à l'occasion de l'acheminement et / ou l'utilisation des lots.

Réserves

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de reporter ou d'annuler le tirage au sort si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

Force majeure

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure telle que prévue par le droit français (grèves, intempéries...) empêchant le bon déroulement du jeu.

Données personnelles

Pour participer au Jeu, le participant est tenu de communiquer à la Société Organisatrice certaines données personnelles le concernant.

La collecte de vos données personnelles repose sur votre consentement préalable.

Ces données personnelles seront intégrées dans un fichier informatique par la Société Organisatrice pour les finalités suivantes :

- Participation au jeu
- Détermination du gagnant
- Attribution des lots
- Prospection commerciale sous réserve de l'accord préalable du Participant

Les données pourront être communiquées aux prestataires de la Société Organisatrice pour les finalités mentionnées ci-dessus.

Elles pourront également sous réserve de votre accord être transmises à des tiers.

Les données personnelles collectées seront conservées pendant 2 mois avant d'être supprimées. Si vous avez accepté de recevoir des offres commerciales de la part de la Société Organisatrice, vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à compter de votre dernier achat ou de votre dernière connexion sur le compte client.

En application de la réglementation en matière de données personnelles, vous pouvez :

- avoir accès aux données personnelles que nous détenons à votre sujet.
- rectifier ou compléter les données personnelles inexactes ou incomplètes.

- demander l'effacement des données
- demander une limitation du traitement des données personnelles collectées
- demander la portabilité de vos données personnelles dans la mesure des possibilités techniques
- vous opposer au traitement de vos données personnelles

Pour exercer ces droits, vous pouvez adresser votre demande par courrier à l'adresse suivante :

PHILDAR - DPO
64 rue du Chemin Vert
CS 50027
59531 NEUVILLE EN FERRAIN

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

Litiges

Le simple fait de participer à ce Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises exclusivement par courrier postal à PHILDAR dans un délai d' 1 mois à compter de la date de clôture du Jeu, à l'adresse suivante : Phildar – Marketing/Communication – CS 50027 – 59531 NEUVILLE EN FERRAIN CEDEX.

Les demandes devront comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur (nom et adresse). Toute contestation ou de réclamation qui ne sera pas formulée par écrit et communiquée par voie postale ne pourra être prise en compte.

PHILDAR
64 rue du Chemin Vert
59960 NEUVILLE EN FERRAIN / FRANCE

En cas de divergences entre ce règlement complet et les supports de l'opération, il est expressément prévu que ce sont les termes du règlement complet qui primeront.
Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement, en cas de désaccord définitif, les tribunaux de Lille seront seuls compétents.